



MAIRIE DE MASSERAC

MASSÉRAC, le 6 Mars 2026

Membres du Conseil Municipal
44290 MASSERAC

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2026 A 18 H 00

Présents : Fabrice SANCHEZ, Régis CLAVIER, Stéphanie LAFORGE (en visio), Thierry PERRIN, Joël BIOU, Francesco CORDARO, Thierry OLIVIÉ, Soumaya GUILLOUX.

Excusés : Mme Christine CHOTARD donne pouvoir à Mr Régis CLAVIER
Mme Laëtitia COURDIER donne pouvoir à Mr Thierry PERRIN
Mme Anne-Cécile JOLYS
Mr Yann LETORT
Mr Alan HOUGUET

Secrétaire de séance : Mr Régis CLAVIER

○ **Vote du CFU 2025**

Le CFU 2025 est validé à l'unanimité comme suit :

- Excédent de Fonctionnement : **129 520,68 €**
- Excédent d'Investissement : **311 402,36 €**
- Excédent Global : **440 923,04 €**

○ **Affectation des résultats 2025**

Considérant que le compte financier unique voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 129 520,68 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 311 402,36 €

Considérant que, suite à la dissolution du budget rattaché « Massérac photovoltaïque » par délibération du 11/12/2025, les résultats de ce budget sont à reprendre au budget Commune,

Considérant que le compte financier unique 2025 de ce budget fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 5 311,79 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 7 692,93 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- **Excédent de fonctionnement** :
86 520,68 € au compte 002 Résultat d'exploitation reporté Recettes
37 688,21 € au compte 1068 Excédent de Fonctionnement Capitalisé
- **Excédent d'investissement** :
319 095,29 € au compte 001 Résultat d'investissement reporté Recettes

○ Vote des Subventions 2026

	2026
Associations communales	
Amicale laïque	730.00 €
Ass Parents Elèves "Les Ptites mains"	600.00 €
Association Chasse	415.00 €
Association Pêche	315.00 €
Cie et Ta Sœur	300.00 €
Club des 2 rivières	300.00 €
Comité de jumelage	400.00 €
Doudou	300.00 €
EPPN - Théâtre	500.00 €
Football Club Guémené Massérac	150.00 €
Beslé Massérac Loisirs	150.00 €
Histoire et Patrimoine	600.00 €
Le Verger Commun de Massérac	150.00 €
Les Fours de Massérac	600.00 €
Massérac Photographie	350.00 €
MEST	250.00 €
Paim'Bulle	50.00 €
Festival Historique du Pays de Redon	350.00 €
Coopération Internationale Pays de Loire	100.00 €
Total	6 610.00 €
Autres	
ADAR - Aide à Domicile	100.00 €
ADICLA - Formation élus locaux	20.00 €
Secours Populaire	80.00 €
Comice Agricole Guémené	90.00 €
Arpège Guémené	90.00 €
Prévention routière	14.00 €
SOS Villages MEYSSAC	130.00 €
SSIAD ST NICOLAS REDON SION LES MINES	100.00 €
Pompiers Guémené	100.00 €
SOS Paysans en difficultés	50.00 €
Restos du cœur	200.00 €

SOS Femmes battues	45.00 €
Fds Solidarité Logement	100.00 €
SOUS TOTAL	1 119.00 €
TOTAL	7 729.00 €
SPL LA ROCHE	30 200.00 €
TOTAL	37 929.00 €

○ **Vote des taux de contributions directes et des taxes 2026**

Les taux de contributions directes suivants sont votés à l'unanimité, sachant qu'ils n'ont pas augmenté depuis plus de trente ans :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36.88%	36.88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.20%	54.20%
Taxe d'habitation (pour résidences secondaires et local vacant)	17.40%	17.40%

○ **Vote du BP 2026**

Le BP 2026 est voté comme suit à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes
• Section Fonctionnement	720 020,68 €	720 020,68 €
• Section Investissement	420 933,50 €	420 933,50 €

○ **Règlement Cantine 2026-2027**

Le règlement de la cantine 2026-2027 est validé à l'unanimité avec une nouvelle précision : « Le paiement s'effectuera au Trésor Public de Redon dans les 20 jours qui suivront la réception de la facture. Dans le cas d'impayés en fin de chaque trimestre (Septembre à Décembre, Janvier à Avril, Mai à Juillet), il est décidé de se réserver le droit de ne pas accepter un enfant inscrit à la cantine à l'issue du trimestre, jusqu'au règlement intégral des sommes dûes.

○ **Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet à la rentrée 2026-2027**

Mr Le Maire a été sollicité par la directrice de l'école de Massérac dont le corps enseignant souhaite un deuxième poste d'Atsem à temps non complet, pour le bon fonctionnement de l'école et le bon suivi des élèves.

Les élus décident à l'unanimité de créer un poste d'Atsem à temps non complet à compter de la rentrée 2026.

○ **Point sur les travaux en cours : Trottoirs « Rue de la Sencive », Entrées de bourg et Lampadaire devant la Mairie**

Mr Le Maire donne la parole à Mr Régis CLAVIER :

Les trottoirs « Rue de la Sencive » sont finis et il reste le bicouche sur la voie publique à effectuer courant mars.

Les panneaux d'entrées de bourg sont finis et il reste à prévoir le fleurissement au printemps.

Le lampadaire est parti. Un nouveau lampadaire sera érigé la semaine prochaine.

○ **Expert en Bâtiments**

Mr Le Maire rappelle le rapport de l'expertise Rouyer qui constate les malfaçons au niveau de la liaison douce, sous le porche entre la mairie et la médiathèque. Celui-ci a terminé sa mission.

Pour la suite, il convient de réunir les entreprises qui auraient une responsabilité dans ce désordre.

Il est décidé de demander à un conseiller juridique spécialisé en droit de la construction un devis pour organiser cette réunion et donner suite à ce dossier, sachant que la commune envisage une action contentieuse si la réunion n'aboutit pas à un accord amiable du règlement du litige.

○ **Alarme Intrusion Ecole**

Les élus décident, par 9 voix Pour et 1 Contre, de valider le devis reçu de la SNEF pour la somme de 636,72 € TTC.

Mr Régis CLAVIER stipule toutefois qu'il est dommage que la formation des utilisateurs n'ait pas été annoncée au départ, ni prise en compte dans le devis initial.

Mr Le Maire attend un appel téléphonique de la SNEF pour planifier un temps de formation à l'utilisation du code individuel.

Questions et Informations diverses :

○ **Information Coût Navette RED**

Le coût de la Navette RED s'élève à 336,51 € pour 2026.

○ **Information Medicobus**

Les élus donnent leur accord pour que le Medicobus viennent à Massérac.

Il stationnera sur le parking de la salle polyvalente.

Les élus valident une subvention de 500 €.

○ **Actualités inondations**

La commune de Massérac a déposé un dossier de demande de catastrophes naturelles, en raison de 2 résidences secondaires inondées sur Massérac.

Pour l'instant, le dossier de Massérac est en instance.

○ **Planning des permanences des élections municipales**

Le planning des permanences des élections municipales est distribué.